

Vœu déposé par Colette BLERIOT, conseiller général de Saint-Quentin Centre pour la création d'une liaison TGV « Roissy-Picardie »

*A. M. Lhu
→ le hte
père*

La Région Picardie est souvent désignée comme étant peu favorisée en matière de transports par rapport aux régions dont elle est frontalière. Sont, en effet, pointés du doigt son enclavement entre le bassin lillois et la région parisienne ainsi que la médiocre qualité de ses infrastructures routières et ferroviaires, situation pénalisante pour son développement économique, son développement touristique mais aussi pour ses habitants.

Dans ces conditions, le projet de création d'un barreau ferroviaire permettant de relier Amiens et Creil à la gare TGV Roissy-Charles de Gaulle constitue un sérieux atout pour le développement futur de notre région.

La Picardie pourrait, en effet, bénéficier ainsi d'un accès élargi et facile à l'ensemble du réseau national et international à grande vitesse et, par voie de conséquence, améliorer considérablement son attractivité et sa compétitivité.

Par ailleurs, Roissy représente aujourd'hui une très importante zone d'emploi dont profitent beaucoup d'Axonais qui, pour s'y rendre, doivent faire face à de réelles difficultés de transport, les liaisons existantes étant insatisfaisantes. La création d'un barreau ferroviaire permettant de relier Amiens et Creil à la gare TGV Roissy-Charles de Gaulle permettrait aux travailleurs Axonais de se rendre dans de meilleures conditions sur leur lieu de travail.

C'est pourquoi :

- vu la nécessité d'améliorer l'accès de la Picardie au réseau national et international à grande vitesse,
- soucieuse d'améliorer le confort des nombreux Axonais se rendant quotidiennement sur la plate-forme Roissy-Charles de Gaulle,
- et convaincue qu'un tel projet améliorerait l'attractivité et la compétitivité de notre région et, par conséquent, de notre département,

Je demande que le Conseil général de l'Aisne soutienne la création d'un barreau ferroviaire améliorant la liaison Amiens-Creil-Roissy Charles de Gaulle, sans que cette création ne remette en question la nécessaire modernisation des lignes existantes, en particulier celles reliant le bassin parisien et le nord du département de l'Aisne, ni la nécessaire mise à 2x2 voies de la RN2.